



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

OPCVM de droit français

OSTRUM SRI CREDIT EURO

RAPPORT ANNUEL au 30 décembre 2022

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : CACEIS Bank

Commissaire aux comptes : Mazars



Sommaire

	Page
1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	5
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	12
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	13
e) Loi Energie Climat	14
2. Engagements de gouvernance et compliance	15
3. Frais et Fiscalité	34
4. Certification du Commissaire aux comptes	35
5. Comptes de l'exercice	41
6. Annexe(s)	73



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Après avoir enregistré un fort rebond avec la réouverture des économies, la croissance mondiale a ralenti sur l'exercice écoulé. L'éclatement de la guerre en Ukraine a intensifié les pressions sur les prix, surtout énergétiques et alimentaires, alors que l'inflation était déjà élevée en raison des forts ajustements qui se sont opérés durant et après la crise du Covid-19. La Russie était en effet le 1^{er} fournisseur d'énergie de l'Union Européenne et, avec l'Ukraine, ces deux pays pris dans leur ensemble occupaient la 1^{ère} place dans l'offre mondiale de céréales. L'inflation en zone Euro a ainsi pour la 1^{ère} fois atteint deux chiffres en septembre 2022 (10%) et l'inflation américaine a atteint des plus hauts depuis 40 ans. Les ménages ont ainsi subi des pertes de pouvoir d'achat ce qui a pesé sur leurs dépenses et leur confiance. La hausse des salaires et les mesures prises par les gouvernements pour les protéger n'ont pas permis d'absorber la totalité du choc. A cela s'est ajouté le maintien de la politique de tolérance zéro de la Chine vis-à-vis du Covid, l'amenant à confiner certaines grandes villes. En septembre 2022, les enquêtes menées auprès des chefs d'entreprises laissaient présager d'une entrée en récession de la zone Euro, surtout liée à l'Allemagne très dépendante du gaz russe et du commerce avec la Chine, et d'un ralentissement plus prononcé de l'économie mondiale.

Les banques centrales ont opéré un revirement majeur de leur politique monétaire du fait de l'accélération beaucoup plus forte que prévu de l'inflation, de sa persistance et du risque d'anticipations d'inflation durablement élevées. Elles ont mis fin à leurs achats d'actifs financiers et au maintien de taux proches de zéro, ou en territoire négatif, pour relever fortement leurs taux directeurs, à l'exception notable de la Banque du Japon. La priorité absolue est la lutte contre l'inflation au risque de peser sur la croissance et générer une récession.

Ce resserrement plus rapide et plus important que prévu des politiques monétaires a provoqué de fortes tensions sur les marchés obligataires et de manière plus marquée sur la partie courte de la courbe des taux. Les marchés actions se sont quant à eux inscrits en nette baisse sur l'année en raison des craintes liées à l'éclatement du conflit en Ukraine, de la forte accélération de l'inflation, du net resserrement des politiques monétaires et du risque plus prégnant de récession. Dans ce contexte d'aversion au risque, les investisseurs ont privilégié le dollar qui s'est fortement apprécié face aux principales devises. L'euro/dollar a ainsi terminé l'année sur un plus bas depuis 20 ans.

S'agissant des marchés, les tensions sur les taux obligataires qui avaient débuté dès le dernier trimestre 2021 suite aux craintes d'une normalisation plus rapide des banques centrales se sont fortement intensifiées au cours du 1^{er} semestre 2022 (+145 et +170 points de base pour les taux allemands 2 et 10 ans respectivement). Evènement notable, au cours du 1^{er} trimestre 2022 les taux 2 et 10 ans allemands sont repassés en territoire positif. L'aversion au risque a gagné le marché du crédit surtout en février avec l'escalade des tensions entre la Russie et l'Ukraine et l'invasion russe fin février. Toutefois, la hausse des spreads de crédit constatés sur ce mois en particulier (+22 sur l'Investment) a été en grande partie effacée sur le mois de mars, les investisseurs étant alors encore rassurés par les chiffres macro et micro-économiques toujours robustes.



1. Rapport de Gestion

Le fonds est passé plus proche de la neutralité dès le mois de janvier 2022 (DTS ~100%) et même sous-exposée en février (DTS sous les 90%). Nous avons alors maintenu une sous-exposition crédit (DTS sous les 100%), ainsi qu'une sous-pondération taux (entre 90% et 100% de la sensibilité de l'indice) jusqu'à la fin Mai, principalement en utilisant les indices dérivés sur Itraxx Main et CrossOver pour la partie Crédit, et les options sur futures taux pour la sensibilité Taux.

Fin Mai, nous avons réaugmenté nos expositions, via les émissions primaires et en coupant une partie de nos couvertures, afin de remonter nos DTS sur des niveaux compris entre 120% et 130% jusqu'au mois d'août, afin de profiter du rebond des actifs risqués. Nous sommes restés plus neutres sur les mois d'Août et Septembre, avec des DTS autour de 100%. Sur le dernier trimestre, la DTS a été remontée (~120%), avec une durée de maturité en ligne avec celle de l'indice et une poche de HY (BB) réduite à 5%

En terme de performance, le fonds a bénéficié sur la période de son positionnement plus défensif sur la partie crédit, et surtout de sa sous-pondération Taux. Il a malheureusement souffert de quelques sujets spécifiques, notamment de certaines expositions sur les T1 CMS (positions hors indices représentant 4% du fonds et qui ont perdu entre 10% et 15% en moyenne sur le 1^{er} trimestre de l'année 2022) ainsi que sur les foncières nordiques auxquelles le fonds était surexposé vis-à-vis de son indice. Bien que n'ayant pas enregistré de défaillance d'émetteur sur la période, le fonds a également souffert de ses expositions au HY : la poche de titres BB représentait en effet 20% en début d'année, avant d'être progressivement couverte (via Itraxx XOVER) puis réduite pour atteindre 5% en fin d'année. Cette poche néanmoins largement contribué à la performance relative négative du fonds vis-à-vis de son indice.

En 2022, le fonds a en effet réalisé des performances en retrait par rapport à son indice de référence (détails des performances par part ci-dessous), tout en mettant en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) reposant sur les 4 piliers suivant : la gouvernance, la gestion durable des ressources, la transition économique et énergétique et le développement des territoires. L'engagement sur la dimension ISR a consisté à construire un portefeuille ayant une note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : comité d'exclusion et la notation extra-financière)

Au cours de l'année, le fonds n'a eu recours qu'à des instruments financiers dérivés à but de couverture du risque de change (swap, change à terme). L'ensemble de ces positions ont été prises avec les banques Société Générale, BNP, JP Morgan, Morgan Stanley, Goldman Sachs ou Barclays et sont systématiquement collatéralisées au jour le jour.

Enfin, suite à la Covid 19, aucun événement significatif et/ou particulier n'est survenu au cours de l'exercice, ni depuis la clôture, au niveau des modalités d'application des méthodes comptables.

Performances 2022 du fonds par part :

- FR0000982217 Perf nette -14,811 % Perf bench -13,685 %,
- FR0011003664 Perf nette -14,551 % Perf bench -13,685 %,
- FR0011521517 Perf nette -14,976 % Perf bench -13,685 %,
- FR0013241015 Perf nette -14,685 % Perf bench -13,685 %.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI CASH M	135 746 538,38	126 959 251,18
MULTI UNITS LUXEMBOURG-LYXOR	13 891 680,00	13 553 530,00
OSTRUM CREDIT 6M PART I	9 993 840,00	0,00
ABN AMRO BK 5.125% 22-02-33	4 987 950,00	1 997 800,00
MERCK FINANCIAL SERVICES 2.375% 15-06-30	3 109 008,38	2 750 679,86
EDP FIN 1.875% 21-09-29 EMTN	2 956 875,86	2 636 743,15
DEUTSCHE BK 4.0% 24-06-32 EMTN	2 689 929,00	2 655 291,70
BOUYGUES 3.625% 16/01/23	2 589 506,51	2 582 728,77
AUTOROUTE DU SUD DE LA FRANCE 2.875% 18/01/2023	2 567 857,88	2 562 547,95
WOLTERS KLUWER NV 2.875% 21/03/23	2 562 773,97	2 550 140,41

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.



1. Rapport de Gestion

■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 44 866 124,06**

- o Prêts de titres : 0,00
- o Emprunt de titres : 0,00
- o Prises en pensions : 0,00
- o Mises en pensions : 44 866 124,06

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 184 076 029,98**

- o Change à terme : 5 729 969,98
- o Future : 52 030 360,00
- o Options : 119 315 700,00
- o Swap : 7 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE	BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3

(*) Sauf les dérivés listés.



Rapport de Gestion

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	44 910 841,96
Total	44 910 841,96
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	0,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	211 528,42
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	211 528,42
. Frais opérationnels directs	53 112,47
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	53 112,47

(*) Nets de la rémunération perçue par Natixis TradEx Solutions qui ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations. Les autres revenus et autres frais correspondent à la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces qui varie en fonction des conditions de marché, et à d'éventuels autres produits sur comptes financiers et charges sur dettes financières non liés aux techniques de gestion efficace.



1. Rapport de Gestion

■ Réglementation SFTR en EUR

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	0,00				
% de l'Actif Net*	0,00				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	0,00	0,00	43 669 821,58	0,00	0,00
% de l'Actif Net	0,00	0,00	13,92%	0,00	0,00

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

	0,00			0,00	0,00
--	------	--	--	------	------

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE FRANCE	0,00	0,00	43 669 821,58	0,00	0,00
---	------	------	---------------	------	------

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	0,00			0,00	0,00
- Obligations	0,00			0,00	0,00
- OPC	0,00			0,00	0,00
- TCN	0,00			0,00	0,00
- Cash	0,00		44 910 841,96		0,00
Rating	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Monnaie de la garantie					
0,00	0,00		0,00	0,00	0,00

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	



1. Rapport de Gestion

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00			0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00			0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00			0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00			0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00			0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00			0,00	0,00
Ouvertes	0,00			0,00	0,00

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ouvertes	0,00	0,00	43 669 821,58	0,00	0,00

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant utilisé (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

CACEIS Bank					
Titres	0,00			0,00	0,00
Cash	0,00				0,00

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cash	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



1. Rapport de Gestion

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	0,00	0,00	207 516,01	0,00	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Coûts					
- OPC	0,00	0,00	49 642,45	0,00	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Le collatéral reçu doit être conforme à la politique de NIM International définie afin de garantir un haut niveau de qualité et de liquidité ainsi qu'une absence de corrélation directe avec la contrepartie de l'opération. En complément, la politique de collatéralisation de NIM International définit des niveaux de sur-collatéralisation adaptés à chaque type de titres pour faire face le cas échéant à la variation de leur valeur. Enfin un dispositif d'appel de marges quotidien est en place afin de compenser les variations de mark to market des titres.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Les OPCVM doivent impérativement réinvestir l'intégralité de leurs garanties cash (ie. montant maximal = montant maximal utilisé = 100%), mais ne peuvent réutiliser leurs garanties titres (ie. montant maximal = montant utilisé = 0%).

Par ailleurs, en cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par la réglementation, uniquement être :

- placées en dépôts ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Pour les opérations réalisées par Natixis TradEx Solutions, en mode agent ou en mode principal, les sommes reçues au titre du collatéral espèces sur les opérations de cessions temporaires de titres sont investies sur un compte de dépôts rémunéré.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Toutes les garanties financières fournies par l'OPC sont transférées en pleine propriété.



1. Rapport de Gestion

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

La société de gestion a confié à Natixis TradEx Solutions pour le compte de l'OPCVM la réalisation des opérations de prêts de titres et de mises en pension.

Les revenus de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation de Natixis TradEx Solutions ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations et est déduite des produits comptabilisés par l'OPCVM.

Les montants présentés n'intègrent pas la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Les investissements en titrisations font l'objet d'une analyse formalisée multicritères préalable à l'investissement comprenant notamment :

- l'analyse du collatéral (politique d'origine de l'originateur, caractéristiques et qualité des prêts sous-jacent),
- l'analyse de la structure.

Une surveillance régulière des titrisations est effectuée et des stress test sont réalisés sur les portefeuilles significativement exposés aux titrisations. La société de gestion dispose pour cela des outils d'accès à l'information et de simulation que sont les rapports des agences de notation, Bloomberg et Intex.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.



1. Rapport de Gestion

e) Loi Energie Climat

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi Energie Climat.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-l'exercice-des-droits-de-vote>.

■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguante

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

¹ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2022* : 27 383 602 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2022 : 9 378 250 €

Effectifs concernés : 363

**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2022*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2022 : 9 689 885 € dont,

- Cadres supérieurs : 2 647 162 €

- Membres du personnel : 7 042 723 €

Effectifs concernés : 54



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguataire

La présente politique de rémunération d'OSTRUM AM est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'OSTRUM AM. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération d'OSTRUM AM, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'OSTRUM AM. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'OSTRUM AM et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés.

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'OSTRUM AM.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'OSTRUM AM.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gérants et les analystes au sein des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'OSTRUM AM.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

OSTRUM AM veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'OSTRUM AM mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'OSTRUM AM sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. Ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, OSTRUM AM peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

OSTRUM AM souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par OSTRUM AM. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'OSTRUM AM.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

OSTRUM AM s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D 'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'OSTRUM AM comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, OSTRUM AM a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'OSTRUM AM, en lien avec la Direction des contrôles permanents.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale d'OSTRUM AM, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées d'OSTRUM AM. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'OSTRUM AM et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par OSTRUM AM.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) d'OSTRUM AM.



2. Engagements de gouvernance et compliance

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines d'OSTRUM AM.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques d'OSTRUM AM ont un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée pour la Direction des contrôles permanents ou dans la détermination de l'indexation et du panier de fonds du LTIP pour la Direction des risques. Cette dernière est aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'OSTRUM AM est validée par le Conseil d'administration d'OSTRUM AM, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif d'OSTRUM AM.

Le Comité des rémunérations d'OSTRUM AM est établi et agit en conformité avec la réglementation² :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'OSTRUM AM, et sont donc indépendants
- Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'OSTRUM AM avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations d'OSTRUM AM, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

² Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations d'OSTRUM AM, voir le Règlement intérieur du comité des nominations et des rémunérations.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La Direction générale de NATIXIS IM soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'OSTRUM AM, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants³.

La rémunération du Directeur général d'OSTRUM AM est proposée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations d'OSTRUM AM et enfin à celui de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité d'OSTRUM AM sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations d'OSTRUM AM puis à celui de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité des rémunérations établi au niveau d'OSTRUM AM et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. OSTRUM AM se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'OSTRUM AM fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand OSTRUM AM délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

³ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2022* : 27 364 506 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2022 : 10 419 005 €

Effectifs concernés : 357

**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2022*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2022 : 15 943 236 € dont,

- Cadres supérieurs : 3 850 000 €

- Membres du personnel : 12 093 236 €

Effectifs concernés : 83



3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



4. Rapport du commissaire aux comptes



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP OSTRUM SRI CREDIT EURO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

FCP OSTRUM SRI CREDIT EURO

43 avenue Pierre MENDES France
75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP OSTRUM SRI CREDIT EURO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) OSTRUM SRI CREDIT EURO relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les dérivés complexes sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation indépendante, existante au sein de la société de gestion, et nous avons vérifié la correcte application de cette procédure.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



2023.04.17

19:18:43

+02'00'

Jean-Luc MENDIELA



5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	44 065 281,40	38 257 135,92
INSTRUMENTS FINANCIERS	302 667 034,02	301 901 137,20
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	226 750 970,59	253 227 971,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	226 750 970,59	253 227 971,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	29 870 886,84	9 613 558,35
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	29 870 886,84	9 613 558,35
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	43 669 821,58	38 240 987,47
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	112,22
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	43 669 821,58	38 240 875,25
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	2 375 355,01	818 620,38
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 375 355,01	491 007,58
Autres opérations	0,00	327 612,80
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	8 373 280,76	7 569 344,40
Opérations de change à terme de devises	5 729 969,98	5 816 969,22
Autres	2 643 310,78	1 752 375,18
COMPTES FINANCIERS	11 745 737,43	3 047 841,17
Liquidités	11 745 737,43	3 047 841,17
TOTAL DE L'ACTIF	366 851 333,61	350 775 458,69



5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	334 786 845,22	294 918 379,99
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-23 702 183,61	7 315 921,37
Résultat de l'exercice (a,b)	2 600 099,64	2 094 207,57
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	313 684 761,25	304 328 508,93
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	47 292 947,26	40 114 282,60
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	44 910 841,96	38 427 533,61
Dettes représentatives de titres donnés en pension	44 910 841,96	38 427 533,61
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	2 382 105,30	1 686 748,99
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 301 855,00	491 006,91
Autres opérations	80 250,30	1 195 742,08
DETTES	5 873 625,10	6 332 667,16
Opérations de change à terme de devises	5 698 173,24	5 781 567,29
Autres	175 451,86	551 099,87
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	366 851 333,61	350 775 458,69

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.



5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 0322	0,00	11 991 600,00
US 10YR NOTE 0322	0,00	11 472 806,01
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
HOCH AG 1.75 07-25_2	0,00	2 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S36	0,00	10 000 000,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FGBS SCH 0322	0,00	43 131 550,00
EURO SCHATZ 0323	44 592 660,00	0,00
EURO BOBL 0323	4 630 000,00	0,00
FGBL BUND 10A 0322	0,00	17 137 000,00
FGBL BUND 10A 0323	1 861 020,00	0,00
XEUR FGBX BUX 0323	946 680,00	0,00
Options		
EUREX BOBL 01/2022 PUT 133	0,00	25 515 460,00
EUREX BOBL 01/2022 PUT 132.5	0,00	12 391 320,00
EUREX EURO BUND 01/2023 PUT 133	20 430 225,00	0,00
EUREX EURO BUND 01/2023 PUT 135	28 873 125,00	0,00
EUREX EURO BUND 01/2023 PUT 138	37 594 800,00	0,00
EUREX EURO BUND 01/2023 PUT 136	32 417 550,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUR XOVER S38	7 000 000,00	0,00
Autres engagements		



5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	189 091,22	400,46
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	3 475 584,66	4 744 334,01
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	211 528,42	120 193,61
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	3 876 204,30	4 864 928,08
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	53 112,47	3 398,91
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	153 638,09	114 945,65
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	206 750,56	118 344,56
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	3 669 453,74	4 746 583,52
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 761 620,58	2 286 826,43
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 907 833,16	2 459 757,09
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	692 266,48	-365 549,52
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 600 099,64	2 094 207,57



5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels - Annexes comptables

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

1. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
 - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
3. Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).
4. Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.



5. Comptes de l'exercice

5. A l'exception des Bons émis par les Etats de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

6. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.

- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

7. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

8. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.

- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.



5. Comptes de l'exercice

- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
 - Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.
9. Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat
 10. Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.
 11. Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.
 12. Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
 13. Le taux de frais cotisation AMF est de 0.00085%.
 14. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.
 15. Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.



5. Comptes de l'exercice

Frais de gestion

Frais à la charge de l'investisseur prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux Barème				
		Part E	Part I	Part L	Part GP	Part SI
Commission de souscription non acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	<ul style="list-style-type: none"> Souscriptions auprès du réseau commercialisateur de LA BANQUE POSTALE : <ul style="list-style-type: none"> - 1 % pour les souscriptions inférieures à 50 000 euros ; taux maximum, - 0,75 % pour les souscriptions supérieures ou égales à 50 000 euros et inférieures à 100 000 euros ; taux maximum, - 0,50 % pour les souscriptions supérieures ou égales à 100 000 euros ; taux maximum. Souscriptions auprès d'autres réseaux commercialisateurs : 1,50 % ; taux maximum. 	<ul style="list-style-type: none"> Néant. 	<ul style="list-style-type: none"> 2 % ; taux maximum. 	<ul style="list-style-type: none"> - 1.5% ; taux maximum. 	- Néant
		Néant pour les souscriptions provenant des OPC gérés par LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ou une société juridiquement liée/une société du groupe NATIXIS INVESTMENT MANAGERS				
		<ul style="list-style-type: none"> Néant pour le réinvestissement des dividendes dans les trois mois à compter du jour de leur mise en paiement. Néant pour les souscriptions effectuées par un porteur consécutives à une demande de rachat portant sur le même nombre de titres et la même valeur liquidative. 				



5. Comptes de l'exercice

Commission de souscription acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	• Néant.	• Néant
Commission de rachat non acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	• Néant.	• Néant
Commission de rachat acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	• Néant.	• Néant

Swing Pricing

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement (à compter du 18/08/2015).

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.



5. Comptes de l'exercice

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.



5. Comptes de l'exercice

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie de parts	Caractéristiques							
	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Durée minimale de placement recommandée	Montant minimum de souscription initiale	Montant minimum de souscription ultérieure	Valeur liquidative d'origine
Part I	FR0011003664	Capitalisation et/ou distribution (et/ou report) ; possibilité de distribution d'acompte	Euro	Tous souscripteurs,	Supérieure à 4 ans	3 000 000 €	Néant	10 000 €
Part E	FR0000982217			Tous souscripteurs, part		10 000 €		100 €
Part L	FR0011521517			Tous souscripteurs, part		1 000 €		1 000 €
Part GP	FR0013241015			Tous souscripteurs, et plus		10000 €		100 €
Part SI	FR0014008CA3			Capitalisation		Tous souscripteurs plus		25 000 000 €



5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	304 328 508,93	409 028 623,58
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	133 531 278,05	42 934 115,70
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-80 039 132,66	-141 880 903,53
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	956 166,78	11 790 890,90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-18 937 834,56	-3 407 942,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	19 877 379,70	10 053 794,73
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-21 102 075,60	-9 307 017,02
Frais de transactions	-349 271,35	-395 449,51
Différences de change	564 273,96	317 136,80
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-27 549 346,05	-15 990 176,62
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-28 102 426,93	-553 080,88
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	553 080,88	-15 437 095,74
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	497 030,89	-1 274 321,19
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-759 105,30	-1 256 136,19
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 256 136,19	-18 185,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 907 833,16	2 459 757,09
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	313 684 761,25	304 328 508,93



5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	12 341 557,68	3,93
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	214 409 412,91	68,36
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	226 750 970,59	72,29
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Crédit	7 000 000,00	2,23
Taux	171 346 060,00	54,63
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	178 346 060,00	56,86

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 065 281,40	14,05
Obligations et valeurs assimilées	214 409 412,91	68,35	0,00	0,00	12 341 557,68	3,93	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	41 551 448,63	13,25	0,00	0,00	2 118 372,95	0,68	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 745 737,43	3,74
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	43 782 701,46	13,96	1 128 140,50	0,36	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	171 346 060,00	54,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	44 065 281,40	14,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	3 029 169,13	0,97	18 601 913,90	5,93	43 103 036,33	13,74	162 016 851,23	51,65
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	2 044 028,63	0,65	14 276 251,35	4,55	27 349 541,60	8,72
Comptes financiers	11 745 737,43	3,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 910 841,96	14,32
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	44 592 660,00	14,22	4 630 000,00	1,48	122 123 400,00	38,93

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 340 783,32	0,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 357 461,14	1,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	5 698 173,24	1,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	5 729 969,98
	Souscriptions à recevoir	342 009,15
	Dépôts de garantie en espèces	717 914,30
	Collatéraux	1 583 280,86
	Autres créances	106,47
TOTAL DES CRÉANCES		8 373 280,76
DETTES		
	Vente à terme de devise	5 698 173,24
	Rachats à payer	18 773,55
	Frais de gestion fixe	156 678,31
TOTAL DES DETTES		5 873 625,10
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		2 499 655,66

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO E		
Parts souscrites durant l'exercice	203 327,64073	43 037 695,76
Parts rachetées durant l'exercice	-322 974,64618	-69 786 435,45
Solde net des souscriptions/rachats	-119 647,00545	-26 748 739,69
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 016 386,20785	
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO GP		
Parts souscrites durant l'exercice	7 666,40987	719 379,34
Parts rachetées durant l'exercice	-12 245,51701	-1 260 756,13
Solde net des souscriptions/rachats	-4 579,10714	-541 376,79
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16 819,96123	
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO I		
Parts souscrites durant l'exercice	6 759,72935	89 623 645,01
Parts rachetées durant l'exercice	-664,83993	-8 900 187,48
Solde net des souscriptions/rachats	6 094,88942	80 723 457,53
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 193,88942	
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO L		
Parts souscrites durant l'exercice	131,88000	150 557,94
Parts rachetées durant l'exercice	-80,03000	-91 753,60
Solde net des souscriptions/rachats	51,85000	58 804,34
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	226,60700	



5. Comptes de l'exercice

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 569 025,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	7 134,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	183 417,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO L	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 043,45
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

• 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

• 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.



5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			3 039 756,06
	FR0013476207	BPCE 0.625% 15-01-30	1 843 989,40
	FR0014005V34	BPCE 1.5% 13-01-42	1 195 766,66
TCN			0,00
OPC			27 141 621,84
	FR0014009DC5	OSTRUM CREDIT 6M PART I	10 052 760,00
	FR0010227512	OSTRUM EURO ABS OPPORTUNITIES SI C	3 002 028,00
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH M	13 703 995,80
	FR0013188752	OSTRUM SRI CASH Part Z2	382 838,04
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			30 181 377,90



5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	2 600 099,64	2 094 207,57
Total	2 600 099,64	2 094 207,57

	30/12/2022	31/12/2021
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 484 093,32	1 777 314,92
Total	1 484 093,32	1 777 314,92

	30/12/2022	31/12/2021
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	13 549,48	18 648,57
Total	13 549,48	18 648,57

	30/12/2022	31/12/2021
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 101 238,75	297 251,92
Total	1 101 238,75	297 251,92



5. Comptes de l'exercice

	30/12/2022	31/12/2021
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO L		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 218,09	992,16
Total	1 218,09	992,16



5. Comptes de l'exercice

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-23 702 183,61	7 315 921,37
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-23 702 183,61	7 315 921,37

	30/12/2022	31/12/2021
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-15 555 350,62	6 492 007,03
Total	-15 555 350,62	6 492 007,03

	30/12/2022	31/12/2021
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-116 797,15	55 376,12
Total	-116 797,15	55 376,12

	30/12/2022	31/12/2021
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-8 011 951,84	763 315,97
Total	-8 011 951,84	763 315,97



5. Comptes de l'exercice

	30/12/2022	31/12/2021
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO L		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-18 084,00	5 222,25
Total	-18 084,00	5 222,25



5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	132 515 813,39	272 622 932,13	409 028 623,58	304 328 508,93	313 684 761,25
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO E en EUR					
Actif net	49 374 426,18	175 037 378,97	295 868 316,23	269 993 742,92	205 783 586,63
Nombre de titres	222 033,55981	737 240,85206	1 226 092,75577	1 136 033,21330	1 016 386,20785
Valeur liquidative unitaire	222,37	237,42	241,30	237,66	202,46
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,03	2,99	-1,13	5,71	-15,30
Capitalisation unitaire sur résultat	1,73	1,64	1,80	1,56	1,46
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO GP en EUR					
Actif net	1 551,13	1 664 174,98	2 487 420,83	2 305 530,90	1 545 993,82
Nombre de titres	15,45887	15 507,76008	22 772,56531	21 399,06837	16 819,96123
Valeur liquidative unitaire	100,33	107,31	109,22	107,73	91,91
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	1,37	-0,51	2,58	-6,94
Capitalisation unitaire sur résultat	1,00	0,92	0,97	0,87	0,80
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO I en EUR					
Actif net	83 126 990,70	95 888 014,21	110 560 114,90	31 812 402,49	106 116 122,53
Nombre de titres	5 902,40000	6 363,40000	7 204,40000	2 099,00000	8 193,88942
Valeur liquidative unitaire	14 083,59	15 068,67	15 346,19	15 155,98	12 950,64
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,25	189,85	-72,25	363,65	-977,79
Capitalisation unitaire sur résultat	138,55	133,78	144,66	141,61	134,39



5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO L en EUR					
Actif net	12 845,38	33 363,97	112 771,62	216 832,62	239 058,27
Nombre de titres	11,00000	26,81000	89,33700	174,75700	226,60700
Valeur liquidative unitaire	1 167,76	1 244,45	1 262,31	1 240,76	1 054,94
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,21	15,73	-5,97	29,88	-79,80
Capitalisation unitaire sur résultat	6,82	6,19	7,01	5,67	5,37



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dépôts				
Collat. especes p/e	EUR	44 065 281,4	44 065 281,40	14,05
TOTAL Dépôts			44 065 281,40	14,05
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 4.252% 05-07-52	EUR	1 900 000	1 785 680,33	0,57
ALLIANZ SE 4.75% PERP EMTN	EUR	3 600 000	3 616 955,01	1,15
BERTELSMANN 3.5% 29-05-29	EUR	1 000 000	974 556,16	0,31
CONTINENTAL 3.625% 30-11-27	EUR	1 200 000	1 171 100,05	0,38
DEUTSCHE BK 10.0% PERP	EUR	1 400 000	1 469 494,08	0,46
DEUTSCHE BK 4.0% 29-11-27 EMTN	EUR	1 100 000	1 090 183,18	0,34
DEUTSCHE BK 5.0% 05-09-30	EUR	1 300 000	1 279 613,86	0,41
DEUTSCHE BK 5.625% 19-05-31	EUR	1 500 000	1 517 596,64	0,49
FRESENIUS SE 1.875% 24-05-25	EUR	2 000 000	1 914 613,70	0,61
HENKEL AG AND COKGAA 2.625% 13-09-27	EUR	2 000 000	1 956 429,59	0,63
TELEFONICA DEUTSCH FINANCE 1 1.75% 05-07-25	EUR	2 000 000	1 915 012,05	0,61
VONOVIA SE 4.75% 23-05-27 EMTN	EUR	1 200 000	1 191 306,74	0,38
TOTAL ALLEMAGNE			19 882 541,39	6,34
AUSTRALIE				
TLSAU 1 04/23/30	EUR	3 000 000	2 502 138,90	0,79
TOTAL AUSTRALIE			2 502 138,90	0,79
BELGIQUE				
ARGENTA SPAARBANK 1.0% 13-10-26	EUR	3 100 000	2 753 099,38	0,88
KBC GROUPE 0.125% 10-09-26	EUR	200 000	179 800,77	0,05
TOTAL BELGIQUE			2 932 900,15	0,93
DANEMARK				
ORSTED 5.25% 08-12-22	EUR	1 700 000	1 737 535,53	0,56
TOTAL DANEMARK			1 737 535,53	0,56
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 5.125% 10-11-28	EUR	900 000	909 424,97	0,29
BANCO NTANDER 0.2% 11-02-28	EUR	100 000	82 693,63	0,03
BBVA 0.875% 14-01-29	EUR	900 000	761 018,67	0,25
BBVA 5.875% PERP	EUR	2 000 000	1 930 283,89	0,62
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22-11-28	EUR	2 500 000	2 460 389,73	0,78
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.375% 22-11-32	EUR	2 100 000	2 030 434,48	0,64
SANT ISS 3.25% 04-04-26 EMTN	EUR	1 700 000	1 690 781,34	0,53
UNICAJA BAN 7.25% 15-11-27	EUR	100 000	101 043,29	0,04
TOTAL ESPAGNE			9 966 070,00	3,18
ETATS-UNIS				
ABBVIE 0.75% 18-11-27	EUR	3 000 000	2 632 215,62	0,84
BK AMERICA 1.102% 24-05-32	EUR	1 000	773,46	0,00
BOOKING 4.25% 15-05-29	EUR	1 000	1 008,18	0,00
DEUT POST CMS10R+0.125% PERP	EUR	3 000 000	2 190 803,83	0,70



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EURONET WORLDWIDE 1.375% 22-05-26	EUR	2 000 000	1 794 467,40	0,57
JPM CHASE 0.389% 24-02-28 EMTN	EUR	3 000 000	2 578 067,42	0,82
JPM CHASE 1.963% 23-03-30 EMTN	EUR	1 600 000	1 420 882,10	0,46
LGATE 1.375% 06-03-34 EMTN	EUR	2 500 000	2 063 810,96	0,66
MC DONALD S 0.875% 04-10-33	EUR	2 000 000	1 487 783,01	0,47
METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I 1.75% 25-05-25	EUR	1 100 000	1 070 092,96	0,34
METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I 3.75% 05-12-30	EUR	2 100 000	2 068 687,85	0,66
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 0.497% 07-02-31	EUR	450 000	343 270,54	0,11
PROLOGIS EURO FINANCE LLC 1.5% 08-02-34	EUR	1 500 000	1 140 795,82	0,36
VERIZON COMMUNICATION 1.375% 27-10-26	EUR	2 000 000	1 840 323,29	0,59
VERIZON COMMUNICATION 1.85% 18-05-40	EUR	100 000	71 021,75	0,02
WELL FAR 1.0% 02-02-27 EMTN	EUR	1 200 000	1 063 941,70	0,34
TOTAL ETATS-UNIS			21 767 945,89	6,94
FINLANDE				
UPM KYMMENE OY 0.125% 19-11-28	EUR	2 701 000	2 183 256,41	0,70
TOTAL FINLANDE			2 183 256,41	0,70
FRANCE				
ALD 4.75% 13-10-25 EMTN	EUR	600 000	618 396,74	0,20
AXA SA EUAR10+0.05% PERP EMTN	EUR	1 150 000	944 183,48	0,30
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.875% 16-06-32	EUR	2 000 000	1 922 098,08	0,61
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL EUAR10+0.1% PERP	EUR	1 500 000	1 177 362,75	0,38
BNP PAR 2.5% 31-03-32 EMTN	EUR	1 600 000	1 446 433,75	0,46
BNP PAR 6.875% PERP	EUR	2 000 000	2 027 964,08	0,65
BNP PARI L6RUSD+0.075% PERP	USD	3 500 000	2 340 783,32	0,74
BOUYGUES 4.625% 07-06-32	EUR	400 000	409 987,78	0,13
BPCE 0.625% 15-01-30	EUR	2 300 000	1 843 989,40	0,59
BPCE 1.5% 13-01-42	EUR	1 400 000	1 195 766,66	0,38
CA 0.375% 20-04-28 EMTN	EUR	2 600 000	2 137 539,78	0,68
CAFP 2 5/8 12/15/27	EUR	100 000	94 673,64	0,03
CARREFOUR 4.125% 12-10-28 EMTN	EUR	1 800 000	1 819 350,25	0,58
CASA ASSURANCES 1.5% 06-10-31	EUR	1 500 000	1 104 581,30	0,35
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 1.625% 10-08-25	EUR	1 100 000	1 053 789,00	0,34
DANONE 3.071% 07-09-32 EMTN	EUR	3 800 000	3 682 421,02	1,18
EDF 4.0% PERP	EUR	2 800 000	2 661 659,29	0,85
EDF 4.375% 12-10-29 EMTN	EUR	2 100 000	2 086 746,12	0,67
EDF 7.5% PERP EMTN	EUR	400 000	401 145,37	0,13
ENGIE 1.0% 26-10-36 EMTN	EUR	900 000	593 649,37	0,19
ENGIE 1.75% 27-03-28 EMTN	EUR	2 300 000	2 110 343,26	0,67
ENGIE 3.5% 27-09-29 EMTN	EUR	1 700 000	1 674 512,34	0,53
FAURECIA 7.25% 15-06-26	EUR	1 300 000	1 328 687,05	0,42
FIN.CREDIT MUTUEL TV 04-PERP.	EUR	1 000	810,57	0,00
FROMAGERIES BEL LA VACHE QUI RIT 1.5% 18-04-24	EUR	1 500 000	1 464 742,40	0,46
ICADE SANTE SAS 0.875% 04-11-29	EUR	2 000 000	1 475 616,71	0,47
ILIAD 5.375% 14-06-27	EUR	1 100 000	1 097 997,70	0,35



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KERING 1.5% 05-04-27 EMTN	EUR	100 000	94 285,92	0,03
KERING 1.875% 05-05-30 EMTN	EUR	1 300 000	1 202 750,74	0,39
LA POSTE 0.000010% 18-07-29	EUR	3 500 000	2 700 390,00	0,86
LA POSTE 2.625% 14-09-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 428 424,32	0,45
LEGRAND 0.375% 06-10-31	EUR	100 000	75 812,44	0,03
ORANGE 3.625% 16-11-31 EMTN	EUR	100 000	98 698,71	0,03
ORANO 3.375% 23-04-26 EMTN	EUR	2 000 000	2 000 557,53	0,63
PERNOD RICARD 3.25% 02-11-28	EUR	2 700 000	2 664 604,48	0,85
RCI BANQUE 4.125% 01-12-25	EUR	1 500 000	1 495 139,18	0,48
RTE EDF TRAN 2.75% 20-06-29	EUR	2 700 000	2 571 567,66	0,82
RTE EDF TRANSPORT 0.75% 12-01-34	EUR	2 000 000	1 451 190,14	0,46
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.0% 09-04-27	EUR	2 000 000	1 827 259,73	0,58
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.25% 09-11-27	EUR	400 000	397 402,90	0,13
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.5% 09-11-32	EUR	800 000	792 531,18	0,26
SG 0.625% 02-12-27	EUR	500 000	430 363,97	0,14
SG 0.875% 01-07-26 EMTN	EUR	2 000 000	1 794 277,81	0,57
SG 4.25% 06-12-30 EMTN	EUR	1 600 000	1 541 867,84	0,49
SOCIETE DES AUTOROUTES DU SUD DE LA FRAN 2.75% 02-09-32	EUR	1 500 000	1 394 950,68	0,45
SOCIETE GENERALE EUAR10+1.37% 15-04-23	EUR	3 000 000	3 029 169,13	0,96
SUEZ 1.25% 02-04-27 EMTN	EUR	3 000 000	2 753 376,16	0,88
SUEZ SACA 4.625% 03-11-28 EMTN	EUR	2 100 000	2 137 525,85	0,68
TDF INFRASTRUCTURE SAS 1.75% 01-12-29	EUR	1 000 000	760 422,19	0,24
UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% PERP	EUR	2 000 000	1 721 730,68	0,55
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	1 000 000	979 951,37	0,31
VERALLIA SASU 1.625% 14-05-28	EUR	1 500 000	1 311 056,71	0,42
WORLDLINE 0.875% 30-06-27 EMTN	EUR	1 400 000	1 221 126,03	0,39
TOTAL FRANCE			76 591 664,56	24,42
IRLANDE				
BK IRELAND 6.75% 01-03-33 EMTN	EUR	1 000 000	1 000 282,74	0,32
FRESENIUS FINANCE IRELAND 0.875% 01-10-31	EUR	272 000	189 544,13	0,06
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 3.0% 15-09-28	EUR	900 000	859 822,77	0,28
VODAFONE INTL FINANCING DAC 3.25% 02-03-29	EUR	1 200 000	1 163 387,18	0,37
VODAFONE INTL FINANCING DAC 3.75% 02-12-34	EUR	99 000	93 600,31	0,03
TOTAL IRLANDE			3 306 637,13	1,06
ITALIE				
ENI 2.0% 18-05-31 EMTN	EUR	2 000 000	1 716 125,48	0,55
INTE 5.25% 13-01-30 EMTN	EUR	2 000 000	2 077 029,04	0,66
INTE SP VITA SUB 4.75% PERP	EUR	2 000 000	1 957 404,66	0,63
SNAM E3R+0.4% 02-08-24 EMTN	EUR	1 500 000	1 494 110,33	0,47
UNICREDIT 0.325% 19-01-26 EMTN	EUR	1 600 000	1 428 156,05	0,45
TOTAL ITALIE			8 672 825,56	2,76
JAPON				
TAKEDA PHARMACEUTICAL 2.0% 09-07-40	EUR	100 000	71 654,34	0,02
TOTAL JAPON			71 654,34	0,02



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
ALATPF 1 01/07/25	EUR	2 000 000	1 669 360,82	0,53
AXA LOGISTICS EUROPE MASTER SCA 0.375% 15-11-26	EUR	1 400 000	1 161 612,79	0,37
CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE 1.75% 25-03-27	EUR	500 000	465 583,22	0,15
EUROFINS SCIENTIFIC SE 4.0% 06-07-29	EUR	1 500 000	1 502 689,11	0,48
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 1.0% 02-07-31	EUR	3 000 000	2 411 365,48	0,77
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 1.375% 15-10-40	EUR	2 000 000	1 298 067,40	0,42
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 3.0% 15-10-28	EUR	1 500 000	1 462 061,92	0,46
NESTLE FIN 3.25% 15-01-31	EUR	2 000 000	1 971 627,22	0,63
PROLOGIS INTL FUND II 0.75% 23-03-33	EUR	2 000 000	1 343 873,42	0,43
SELP FINANCE SARL 3.75% 10-08-27	EUR	1 500 000	1 415 250,00	0,45
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 4.125% 22-11-25	EUR	1 500 000	1 492 659,86	0,47
TOTAL LUXEMBOURG			16 194 151,24	5,16
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 5.125% 22-02-33	EUR	3 000 000	2 989 461,78	0,96
ACHMEA BV TF/TV 04/04/2043	EUR	3 800 000	3 984 570,16	1,27
AEGON NV AUTRE R+0.1% PERP	EUR	1 400 000	1 164 334,27	0,38
AKZO NOBEL NV 1.5% 28-03-28	EUR	1 200 000	1 076 997,53	0,35
ASR NEDERLAND NV 7.0% 07-12-43	EUR	1 000 000	1 008 804,79	0,32
COCA COLA HBC FINANCE BV 2.75% 23-09-25	EUR	1 100 000	1 078 720,42	0,34
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.625% 27-01-28	EUR	1 500 000	1 530 039,66	0,49
CRH FUNDING BV 1.625% 05-05-30	EUR	899 000	775 008,57	0,24
EDP FIN 3.875% 11-03-30 EMTN	EUR	3 240 000	3 222 302,50	1,02
ENEL FINANCE INTL NV 0.875% 17-01-31	EUR	100 000	77 856,44	0,02
ENEL FINANCE INTL NV 3.875% 09-03-29	EUR	1 800 000	1 802 007,12	0,58
GSK CAPITAL BV 3.0% 28-11-27	EUR	1 000	981,03	0,00
GSK CAPITAL BV 3.125% 28-11-32	EUR	900 000	859 789,97	0,27
HEIANA 2 1/4 03/30/30	EUR	3 000 000	2 792 995,89	0,89
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV 1.375% 24-07-28	EUR	1 500 000	1 133 925,62	0,36
ING GROEP NV 1.25% 16-02-27	EUR	100 000	91 893,32	0,03
ING GROEP NV 4.125% 24-08-33	EUR	800 000	764 982,25	0,24
KONINKLIJKE PHILIPS NV 1.875% 05-05-27	EUR	1 000	923,53	0,00
KPN 0.875% 15-11-33 EMTN	EUR	2 600 000	1 848 742,11	0,59
KPN 6.0% PERP	EUR	1 500 000	1 505 350,48	0,48
SIEGR 2 1/4 03/10/25	EUR	2 000 000	1 973 264,66	0,63
TELEFONICA 5 7/8%-2033	EUR	1 500 000	1 750 799,59	0,56
TELEFONICA EUROPE BV 7.125% PERP	EUR	1 300 000	1 340 473,45	0,42
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.375% PERP	EUR	1 500 000	1 455 477,74	0,47
VONOVIA FINANCE BV 1.0% 28-01-41	EUR	2 000 000	995 270,14	0,31
WOLTERS KLUWER NV 3.0% 23-09-26	EUR	900 000	888 096,21	0,29
TOTAL PAYS-BAS			36 113 069,23	11,51



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PORTUGAL				
BCP 8.5% 25-10-25 EMTN	EUR	1 300 000	1 362 011,78	0,43
CAIXA GEN 0.375% 21-09-27 EMTN	EUR	900 000	753 433,64	0,24
CAIXA GEN 5.75% 31-10-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 532 448,29	0,49
TOTAL PORTUGAL			3 647 893,71	1,16
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS PLC 2.0% 07-02-28	EUR	3 000 000	3 033 996,58	0,97
HSBC 6.364% 16-11-32	EUR	1 700 000	1 738 707,46	0,55
HSBC HOLDINGS PLC 6.0% PERP	EUR	3 000 000	3 018 244,81	0,96
LINDE 1.625% 31-03-35	EUR	1 500 000	1 223 845,07	0,39
OTE 0.875% 24-09-26 EMTN	EUR	2 708 000	2 472 488,58	0,79
TOTAL ROYAUME-UNI			11 487 282,50	3,66
SUEDE				
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.625% PERP	EUR	2 500 000	1 042 389,38	0,33
TELIA COMPANY AB 4.625% 21-12-82	EUR	700 000	696 505,66	0,22
VATTENFALL AB 3.75% 18-10-26	EUR	1 300 000	1 311 506,25	0,42
TOTAL SUEDE			3 050 401,29	0,97
SUISSE				
CRED SUIS SA GROUP AG 2.125% 13-10-26	EUR	1 900 000	1 628 459,55	0,51
CRED SUIS SA GROUP AG 7.75% 01-03-29	EUR	2 200 000	2 213 192,16	0,71
ZURCHER KANTONALBANK 2.02% 13-04-28	EUR	3 050 000	2 801 351,05	0,90
TOTAL SUISSE			6 643 002,76	2,12
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			226 750 970,59	72,28
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			226 750 970,59	72,28
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM CREDIT 6M PART I	EUR	1 000	10 052 760,00	3,21
OSTRUM EURO ABS OPPORTUNITIES SI C	EUR	25	3 002 028,00	0,96
OSTRUM SRI CASH M	EUR	1 394	13 703 995,80	4,37
OSTRUM SRI CASH Part Z2	EUR	39	382 838,04	0,12
TOTAL FRANCE			27 141 621,84	8,66
LUXEMBOURG				
AXIOM CONTINGENT CAPITAL SIC CLASSE C	EUR	2 100	2 729 265,00	0,87
TOTAL LUXEMBOURG			2 729 265,00	0,87
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			29 870 886,84	9,53
TOTAL Organismes de placement collectif			29 870 886,84	9,53
Titres donnés en pension				
ALLEMAGNE				
VONOVIA SE 4.75% 23-05-27 EMTN	EUR	1 200 000	1 191 306,74	0,38
TOTAL ALLEMAGNE			1 191 306,74	0,38
BELGIQUE				
KBC GROUPE 0.125% 10-09-26	EUR	1 800 000	1 618 206,90	0,52
TOTAL BELGIQUE			1 618 206,90	0,52



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ESPAGNE				
BANCO NTANDER 0.2% 11-02-28	EUR	2 000 000	1 653 872,60	0,52
BBVA 0.875% 14-01-29	EUR	1 700 000	1 437 479,71	0,46
UNICAJA BAN 7.25% 15-11-27	EUR	1 400 000	1 414 606,03	0,45
TOTAL ESPAGNE			4 505 958,34	1,43
ETATS-UNIS				
BK AMERICA 1.102% 24-05-32	EUR	2 399 000	1 855 537,64	0,59
BOOKING 4.25% 15-05-29	EUR	1 199 000	1 208 802,40	0,39
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 0.497% 07-02-31	EUR	2 000 000	1 525 646,85	0,48
VERIZON COMMUNICATION 1.85% 18-05-40	EUR	1 900 000	1 349 413,32	0,43
TOTAL ETATS-UNIS			5 939 400,21	1,89
FINLANDE				
UPM KYMMENE OY 0.125% 19-11-28	EUR	299 000	241 685,92	0,08
TOTAL FINLANDE			241 685,92	0,08
FRANCE				
ALD 4.75% 13-10-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 545 991,85	0,49
BNP PAR 2.5% 31-03-32 EMTN	EUR	600 000	542 412,66	0,17
BOUYGUES 4.625% 07-06-32	EUR	1 200 000	1 229 963,34	0,40
CAFP 2 5/8 12/15/27	EUR	1 900 000	1 798 799,23	0,57
CASA ASSURANCES 1.5% 06-10-31	EUR	600 000	441 832,52	0,14
DANONE 3.071% 07-09-32 EMTN	EUR	1 000 000	969 058,16	0,30
EDF 7.5% PERP EMTN	EUR	600 000	601 718,05	0,19
ENGIE 1.0% 26-10-36 EMTN	EUR	700 000	461 727,29	0,15
ENGIE 3.5% 27-09-29 EMTN	EUR	500 000	492 503,63	0,16
FIN.CREDIT MUTUEL TV 04-PERP.	EUR	1 999 000	1 620 336,17	0,52
KERING 1.5% 05-04-27 EMTN	EUR	1 900 000	1 791 432,44	0,57
LEGRAND 0.375% 06-10-31	EUR	1 900 000	1 440 436,33	0,46
ORANGE 3.625% 16-11-31 EMTN	EUR	1 000 000	986 987,12	0,32
SG 0.625% 02-12-27	EUR	1 500 000	1 291 091,92	0,41
TOTAL FRANCE			15 214 290,71	4,85
IRLANDE				
FRESENIUS FINANCE IRELAND 0.875% 01-10-31	EUR	1 728 000	1 204 162,72	0,38
VODAFONE INTL FINANCING DAC 3.75% 02-12-34	EUR	1 301 000	1 230 040,43	0,39
TOTAL IRLANDE			2 434 203,15	0,77
ITALIE				
SNAM E3R+0.4% 02-08-24 EMTN	EUR	500 000	498 036,78	0,16
TOTAL ITALIE			498 036,78	0,16
JAPON				
TAKEDA PHARMACEUTICAL 2.0% 09-07-40	EUR	1 900 000	1 361 432,51	0,44
TOTAL JAPON			1 361 432,51	0,44
PAYS-BAS				
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.625% 27-01-28	EUR	800 000	816 021,15	0,26
CRH FUNDING BV 1.625% 05-05-30	EUR	1 101 000	949 148,42	0,30
EDP FIN 3.875% 11-03-30 EMTN	EUR	560 000	556 941,17	0,18
ENEL FINANCE INTL NV 0.875% 17-01-31	EUR	1 200 000	934 277,26	0,30



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GSK CAPITAL BV 3.0% 28-11-27	EUR	1 099 000	1 078 150,77	0,34
ING GROEP NV 1.25% 16-02-27	EUR	1 200 000	1 102 719,78	0,35
ING GROEP NV 4.125% 24-08-33	EUR	1 300 000	1 243 096,15	0,40
KONINKLIJKE PHILIPS NV 1.875% 05-05-27	EUR	2 199 000	2 030 848,80	0,65
TOTAL PAYS-BAS			8 711 203,50	2,78
PORTUGAL				
CAIXA GEN 0.375% 21-09-27 EMTN	EUR	500 000	418 574,25	0,13
TOTAL PORTUGAL			418 574,25	0,13
ROYAUME-UNI				
OTE 0.875% 24-09-26 EMTN	EUR	592 000	540 514,49	0,17
TOTAL ROYAUME-UNI			540 514,49	0,17
SUEDE				
TELIA COMPANY AB 4.625% 21-12-82	EUR	1 000 000	995 008,08	0,32
TOTAL SUEDE			995 008,08	0,32
TOTAL Titres donnés en pension			43 669 821,58	13,92
Dettes représentatives des titres données en pension			-44 866 124,06	-14,30
Indemnités sur titres données en pension			-44 717,90	-0,02
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0323	EUR	40	-48 530,00	-0,02
EURO SCHATZ 0323	EUR	423	-466 615,00	-0,15
FGBL BUND 10A 0323	EUR	14	-81 650,00	-0,02
XEUR FGBX BUX 0323	EUR	7	-148 060,00	-0,05
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-744 855,00	-0,24
TOTAL Engagements à terme fermes			-744 855,00	-0,24
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
EUREX EURO BUND 01/2023 PUT 133	EUR	300	390 000,00	0,12
EUREX EURO BUND 01/2023 PUT 135	EUR	-300	-690 000,00	-0,22
EUREX EURO BUND 01/2023 PUT 136	EUR	-300	-867 000,00	-0,27
EUREX EURO BUND 01/2023 PUT 138	EUR	300	1 233 000,00	0,39
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			66 000,00	0,02
TOTAL Engagements à terme conditionnels			66 000,00	0,02



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Autres instruments financiers à terme				
Credit Default Swap				
ITRAXX EUR XOVER S38	EUR	-7 000 000	-80 250,30	-0,02
TOTAL Credit Default Swap			-80 250,30	-0,02
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-80 250,30	-0,02
TOTAL Instrument financier à terme			-759 105,30	-0,24
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	752 355,01	752 355,01	0,24
TOTAL Appel de marge			752 355,01	0,24
Créances			8 373 280,76	2,67
Dettes			-5 873 625,10	-1,87
Comptes financiers			11 745 737,43	3,74
Actif net			313 684 761,25	100,00



6. Annexe(s)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: **OSTRUM SRI CREDIT EURO**
 Identifiant d'entité juridique : 969500WV4MW9Z1AZEM41

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 10.48% d'investissements durables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>
--	---

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales en mettant en œuvre une stratégie ESG (Environnement, Social, Gouvernance) fondée sur la sélection des émetteurs afin d'améliorer, de façon mesurable et significative, le

profil ESG du portefeuille. Ces caractéristiques ont reposé sur l'approche suivante :

- Exclusion des secteurs et les émetteurs controversés grâce aux politiques sectorielles, d'exclusion et de gestion des controverses du gérant financier par délégation ;
- Détention d'au moins 10% d'investissements durables
- Sélection des émetteurs les mieux notés selon une note ESG avec comme objectif de :
- Maintien de la note ESG moyenne du portefeuille meilleure, pondérée par les encours que celle de son univers d'investissement initial filtré* ;
- Maintien d'une intensité carbone du portefeuille inférieure, pondérée par les encours à celle de l'univers d'investissement initial ;
- Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR

*L'univers d'investissement initial filtré est défini comme l'univers d'investissement initial (entités privées ou publiques de la zone OCDE, notées « Investment Grade » ou dont la plus mauvaise notation est « BB- » selon les principales agences de notation existantes telles Standard's, Moody's, Fitch et émettant des titres de créance négociables et/ou des obligations, libellés en euro.) duquel sont exclus 20% des émetteurs ayant les évaluations ESG les plus basses au sein de chacune des catégories d'émetteurs (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum et les émetteurs les moins bien notés) et la dette souveraine

La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales).
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

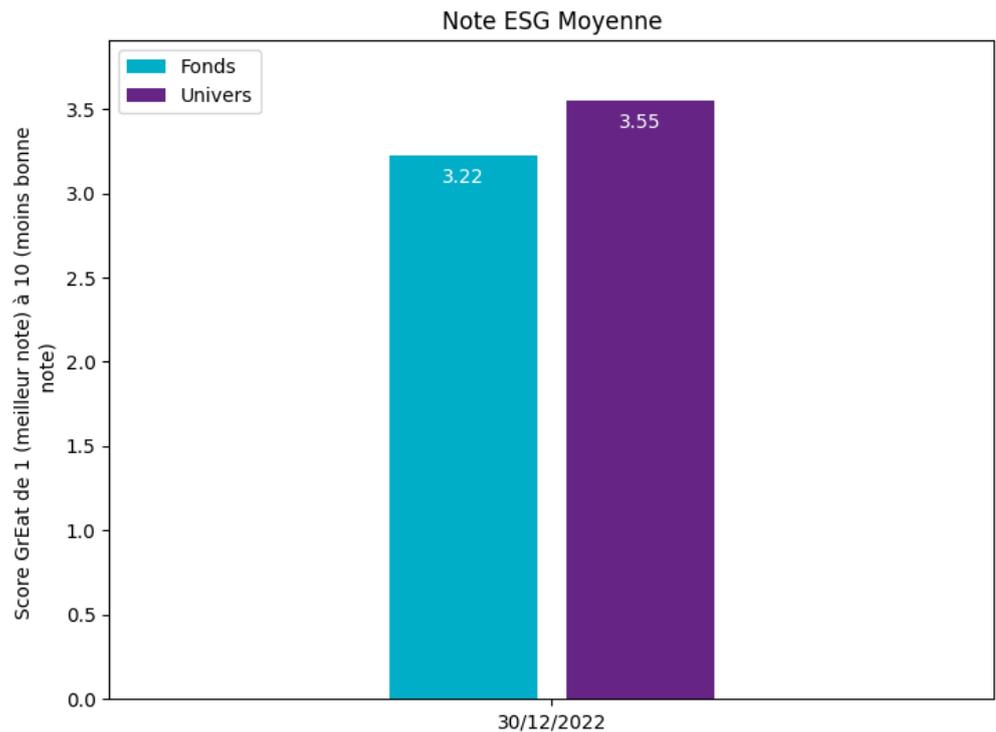
● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

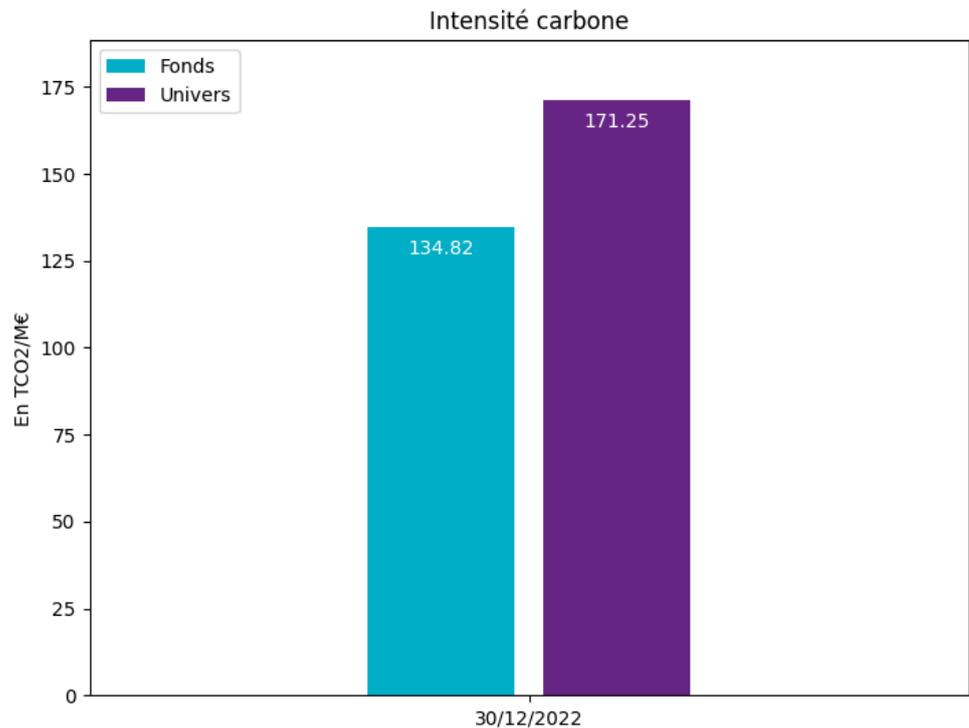
La note ESG moyenne du portefeuille (3.22) a été meilleure que celle de l'univers d'investissement initial filtré (3.55) sachant que la meilleure note est 1 et la moins bonne 10.

L'intensité carbone du portefeuille (134.82 tCO2/M€) a été inférieure à celle de l'univers d'investissement initial (171.25 tCO2/M€)

Le pourcentage d'investissements durables au 30/12/2022 est de 86.70%.

Le portefeuille ne contient aucun secteur d'activité et émetteurs jugés controversés.





- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Dans le cadre de ses investissements durables le fonds investit dans des green bonds ou des sustainability linked bonds dont les fonds levés financent des activités qui contribuent à un objectif environnemental et/ou dans des social bonds dont les fonds levés financent des activités qui contribuent à un objectif social.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Afin de vérifier que les investissements durables de ce fonds ne causent aucun préjudice important à un objectif durable environnement ou social, le gérant a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI) dans ses décisions d'investissement.

Des informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport périodique du fonds conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR et sur le site internet d'Ostrum (www.ostrum.com) rubrique "ESG".

De plus, le gérant a appliqué les politiques d'exclusion d'Ostrum Asset Management



Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Nous avons pris en compte, au niveau de l'entité Ostrum, de manière globale, les 14 principales incidences négatives listées à l'annexe 1 relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. Les PAI ont été calculés sur la base des informations transmises par notre fournisseur de données. Des informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport périodique du fonds conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR et sur le site internet d'Ostrum (www.ostrum.com) rubrique "ESG".

Les principales incidences négatives ont ainsi été prises en compte via:

- l'application de politiques sectorielles et d'exclusion,
- via nos politiques et campagnes d'engagement,
- via la construction du portefeuille ayant permis d'atteindre une meilleure note ESG du portefeuille que celle de l'univers d'investissement initial,
- via la prise en compte des indicateurs E, S, G et DH du label ISR
- via la détention d'investissements durables,
- via une intensité carbone du portefeuille plus faible que celle de l'univers d'investissement initial
- via les indicateurs servant de base à la notation ESG des émetteurs.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le délégataire de gestion financière a appliqué des politiques d'exclusion, sectorielles et worst offenders. Elles ont concernées :

- Les armes controversées : Exclusion réglementaire : émetteurs impliqués dans l'emploi, le développement, la production, le marketing, la distribution, le stockage ou le transfert de mines anti-personnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM)* en accord avec les traités signés avec le gouvernement Français, les fonds directement gérés par Ostrum Asset Management n'investissent pas dans des sociétés qui produisent, vendent ou stockent les mines anti-personnel et bombes à sous munitions.
- Les worst offenders : Exclusion des émetteurs ne respectant pas certains critères fondamentaux
- Les Etats blacklistés : Exclusion des pays présentant des déficiences stratégiques dans leur dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- Pétrole et Gaz : 2022 : fin des nouveaux investissements dans des sociétés dont plus de 10% de la production concerne ces activités. Sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières ou gazières non conventionnelles et/ou controversées

- Le tabac : Exclusion des fabricants et producteurs de tabac
- Le charbon : fin des investissements dans les entreprises selon les critères stricts

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds a pris en compte les 14 principales incidences négatives listées à l'annexe 1 relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. Des informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport périodique du fonds conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR et sur le site internet d'Ostrum (www.ostrum.com) rubrique "ESG".



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

	Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/12/2022	OSTRUM CRED.6M I/C€	Services de conseil et de gestion en investissement	3.2%	France
	BNFP 3.071% 09-32	Alimentation - Produits laitiers	1.48%	France
	ACHMEA TR 04-43	Assurance Habitation / Risque divers	1.27%	Pays-Bas
	EDPPL 3.875% 03-30	Electricité - Intégrée	1.2%	Pays-Bas
	ALVGR TR	Assurance Multi-ligne	1.15%	Allemagne
	BACR TR 02-28	Institution bancaire diversifiée	0.97%	Royaume-Uni
	SOCGEN TR 04-23	Institution bancaire diversifiée	0.97%	France
	HSBC TR	Institution bancaire diversifiée	0.96%	Royaume-Uni
	HTOGA 0.875% 09-26	Téléphonie intégrée	0.96%	Royaume-Uni
	OSTR.EURO.ABS.O.IC.€	Services de conseil et de gestion en investissement	0.96%	France
	ABNAV TR 02-33	Banques commerciales Non-US	0.95%	Pays-Bas
	ZKB TR 04-28	Banques régionales Non-US	0.89%	Suisse

HEIANA 2.250% 03-30
 VIEFP 1.250% 04-27
 ARGSPA TR 10-26

Brasserie
 Eau
 Banques commerciales Non-US

0.89%
 0.88%
 0.88%

Pays-Bas
 France
 Belgique



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissement durable au 30/12/2022 était de 10.48%

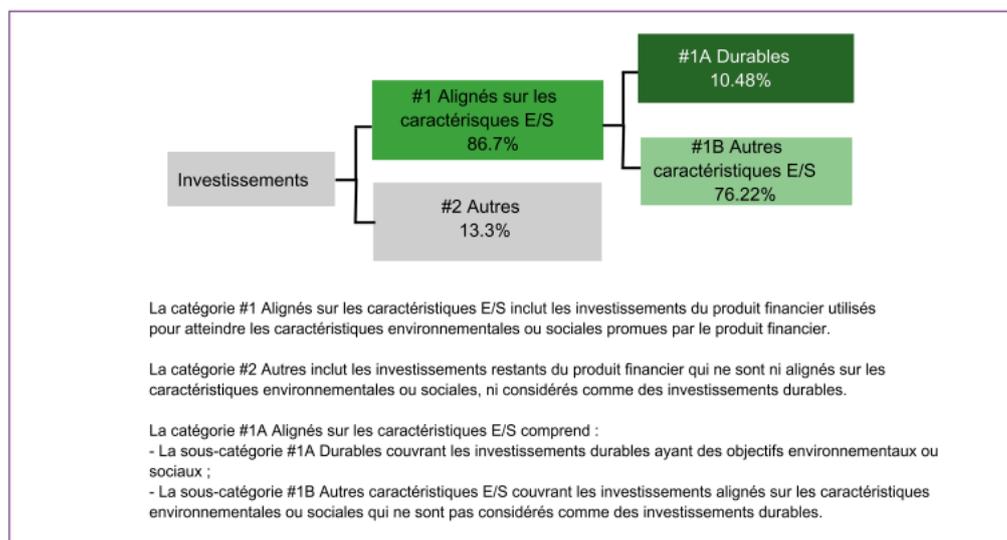
● Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 30/12/2022 :

La part des investissements alignés sur les caractéristiques E/S est de 86.70%.

Les investissements alignés sur les caractéristiques E/S sont des investissements durables à hauteur de 10.48% dont 8.06% sont des investissements durables avec un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie Européenne.

Le fonds est investi à 13.30% de son actif net dans des instruments qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques E et S (#2 other).



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Tous les secteurs économiques appartenant à l'univers d'investissement à l'exception de ceux faisant l'objet d'exclusions, conformément aux politiques d'exclusions appliquées au fonds

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

La société de gestion estime préférable, par mesure de prudence, d'indiquer que le pourcentage d'investissements du fonds dans des activités alignées sur les objectifs environnementaux et sociaux de la Taxonomie représente 0% de l'actif net du Fonds, à la date de la présente annexe

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

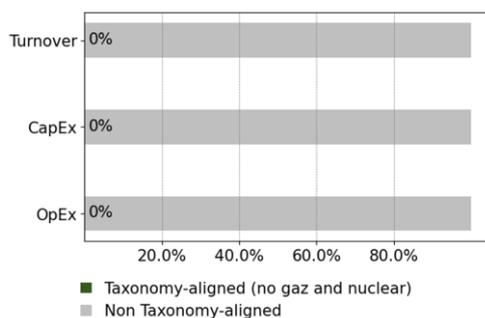
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

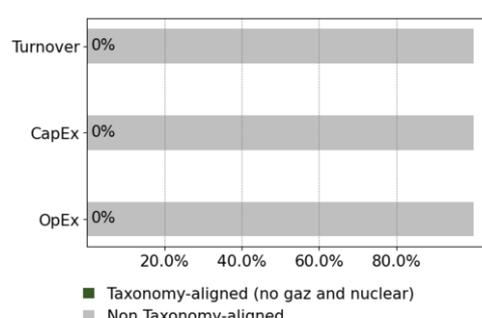
Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxonomie, **obligations souveraines incluses***



2. Alignement des investissements sur la taxonomie, hors **obligations souveraines***



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxonomie est de 0%. Par conséquent, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie est donc également fixée à 0 %.



● Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au moins 5% des investissements sont des investissements durables avec un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie Européenne.



● Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sont des green bonds, des social bonds ou des sustainability linked bonds qui contribuent à un objectif environnemental et/ou

social mais aucun minimum d'investissement dans les investissements durables avec un objectif social n'est appliqué



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements suivants sont inclus dans « #2 autres » : la dette souveraine (hors green), les liquidités (hors cash non investi), la proportion d'OPC non alignés, les contrats à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré à titre de couverture et/ou d'exposition, les prises en pension pour la gestion de trésorerie et l'optimisation des revenus et de la performance du fonds.

Les informations sur liste des catégories d'actifs et instruments financiers utilisés et leur utilisation se trouvent dans ce prospectus à la rubrique « Description des catégories d'actifs et des instruments financiers dans lesquels l'OPCVM entend investir »

Les garanties environnementales ou sociales minimales ne sont pas systématiquement appliquées



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le fonds a atteint ses objectifs en terme de promotion des caractéristiques environnementales et sociales en :

- appliquant des politiques sectorielles et d'exclusion
- via nos politiques et campagnes d'engagement,
- via la construction du portefeuille ayant permis d'atteindre une meilleure note ESG du portefeuille que celle de l'univers d'investissement initial,
- via la prise en compte des indicateurs E, S, G et DH du label ISR
- via la détention d'investissements durables dont des investissements ayant un objectif environnemental,
- via une intensité carbone du portefeuille plus faible que celle de l'univers d'investissement initial
- via les indicateurs servant de base à la notation ESG des émetteurs.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***
Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
Non applicable



im.natixis.com

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38